

Subvention pour l'installation d'équipements de récupération des eaux pluviales

Vous souhaitez
récupérer et utiliser
l'eau de pluie pour
de l'arrosage ?



La Ville de Lausanne
subventionne
les équipements de
récupération !



Consultez notre site internet :
www.lausanne.ch/eaux-pluviales

ou contactez-nous au :
021 315 85 30
pour obtenir les
informations nécessaires.

Demande de subvention communale pour l'installation d'équipements de récupération des eaux pluviales

L'octroi de cette subvention est soumis au strict respect des conditions édictées par la directive municipale du 1^{er} avril 2019 concernant l'attribution de subventions pour les installations permettant la réutilisation des eaux pluviales. Seules les installations réalisées à partir du 1^{er} avril 2019 (date de la facture) peuvent faire l'objet d'une subvention.

A remplir par le propriétaire de la parcelle ou son représentant

Nom, prénom du demandeur :
.....

Adresse :
.....

CP, Localité :
.....

E-mail :
.....

N° de téléphone :
.....

Compte / IBAN pour le versement de la subvention :
.....

Description du projet :

Adresse du lieu d'installation :
.....

Période souhaitée d'installation :
.....

No. de parcelle :
.....

Nom du propriétaire de la parcelle (si différent du demandeur) :
.....

Date de la demande :
.....

Coûts estimatifs :
.....

Emplacement prévu du dispositif :

Jardin Cave Autre :
.....

Éléments constitutifs :

Citerne plastique Citerne béton Filtre Pompe mobile Pompe fixe
.....

Trop-plein raccordé au réseau d'évacuation Autre :
.....

Capacité totale de récupération (en litres) :
.....

Usage :

Arrosage Autre :
.....

Autres : (pompes électriques, écoulement gravitaire, point de déversement du trop plein, etc.)
.....

Le formulaire peut être rempli en ligne sur www.lausanne.ch/eaux-pluviales

ou transmis par voie postale à l'adresse suivante :

Service de l'eau, Rue de Genève 36, case postale 7416, 1002 Lausanne